POLITIQUE ■ Communauté de communes

Que faire avec le SICPAN ?

Avec l'arrivée des communes de la Gerbe, ces dernières doivent revoir leur situation par rapport d'éviter à leurs administrés au Syndicat intercommunal pour la construction d'une 2038 piscine à Nangis puisqu'une piscine est actuellement en construction à Provins.

La fusion de deux communautés de communes draine son lot de problématiques à régler pour harmoniser les compétences des deux structures au sein d'une seule et même entité. C'est ce que les élus ont rembourser l'emprunt qui fait lors de la dernière séance du conseil communautaire qui s'est tenue à Beton-Bazoches.

Quatre communes

lls sont aussi revenus sur un point important qui est la participation des communes de Chenoise, Longueville, Poigny, anciennement CC de la Gerbe, et Maison-Rouge, membre de la Communauté de communes du Provinois, au Syndicat intercommunal pour la construction d'une piscine à Nangis (SICPAN). Avec la prochaine ouverture du centre aquatique de Pro-

vins, porté par la communauté de communes il faut que les communes engagées sur le SICPAN puissent se désengager afin de payer deux piscines.

Emprunt jusqu'en

Une histoire qui va sans doute nécessité du temps pour trouver une solution. « J'ai déjà rencontré le maire de Maison-Rouge à sa demande », explique André Palancade, président du SICPAN. Une rencontre pour présenter une situation qui s'annonce rude en négociation : « On ne peut pas partir comme cela du SICPAN. La cotisation est fixée en fonction du nombre d'habitants et elle sert à court jusqu'en décembre 2038 », précise l'élu nangissien. L'emprunt de 3 millions contracté sur une durée de 30 ans va donc être la cause des discussions.

Ticket de sortie

Une situation que les communes concernées vont devoir régler car la communauté de communes du Provincis ne peut rien selon Christian Jacob, son président : « Nous ne pouvons pas financer un autre centre aquatique en dehors de notre périmètre. Il faut que les communes voient



Quelle solution pour la participation au réglement de l'emprunt contracté pour la réalisation de l'Aqualude

avec le SICPAN et la préfecture pour négocier un ticket de sortie ». Une situation délicate donc, alors que la commune de Poigny est contrainte de passer par Provins pour aller à du SICPAN. l'Aqualude de Nangis.

Pour Philippe Fortin, maire de Longueville, la vision de la problématique est tout autre : « La Communauté de communes du Provinois a la compétence. Il faut qu'elle paie à notre place ».

Un ticket de sortie qui devra obligatoirement être négocié car pour pouvoir sortir du SICPAN, le départ des communes devra être validé par les communes

Sébastien LATTANZIO

Le geste du Provinois

Dans le cadre du reversement du Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2013, la CC du Provinois, est bénéficiaire pour 299.151€. La Gerbe elle est contributrice pour 39.175 €. Sur les 96.479€ conservés par la CC du Provinois, le reste étant redistribué aux communes, la CC du Provinois a décidé à l'unanimité d'un régime dérogatoire pour prendre en charge la part contributrice de la Gerbe. Le bénéfice de la CC du Provins revient donc à 57.304€.